

REGLEMENT DU C'HYBER RALLYE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

15 AU 17 SEPTEMBRE 2017

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Dans le cadre du programme « Un Artiste, un Professeur, un Invité », l'artiste Fabrice Hyber a été invité à intervenir auprès des étudiants au sein de l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée pendant l'année universitaire 2016-2017.

Suite à cet échange fructueux et à l'initiative de l'artiste, l'ésadtpm, en collaboration avec Le Port des Créateurs, organise les 15, 16 et 17 septembre prochain le « C'Hyber Rallye TPM 2017 » à l'occasion du week-end des journées du Patrimoine.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT

61 « Prototypes d'Objets en Fonctionnement » (POF), objets du quotidien dont la forme a été subvertie, créés par Fabrice Hyber et les étudiants, seront répartis sur le territoire de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Regroupés par équipes, les participants devront résoudre des énigmes conduisant aux lieux où seront disposés ces « POF » numérotés.

Le **vendredi 15 septembre 2017 à partir de 17 heures** Place de l'Equerre, à Toulon, un tote bag sera remis à chaque participant et contiendra :

- Un roadbook comportant les 52 énigmes. Ce roadbook devra être complété par chaque équipe qui inscrira, pour chaque énigme résolue, le numéro et le nom du ou des POF découvert(s) dans le lieu évoqué par l'énigme ainsi que le nom de la ville dans lequel il se trouve.
- Un document annexe comportant des questions subsidiaires et toutes les informations à connaître autour du C'Hyber Rallye.
- Un ensemble de titres de transport, gracieusement mis à disposition par le Réseau Mistral.

Les POF doivent rester sur site. Tout enlèvement d'un POF par une équipe participante entraînera l'élimination de cette dernière.

Les roadbooks et le document annexe complétés devront être ramenés et mis sous enveloppes cachetées au stand installé Place de l'Equerre le **dimanche 17 septembre à 12 heures** au plus tard.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à tous à l'exception des membres du personnel de l'école supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée et de l'association « Port des Créateurs », ainsi que leur famille ou toute personne ayant également participé à sa mise en œuvre.

Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure considérée pour la durée du jeu comme exerçant sur eux l'autorité parentale et les autorisant à participer.

Le simple fait de participer au Rallye implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, les candidats devront s'inscrire auprès du Port des créateurs par téléphone 07 83 30 73 75 ou par e-mail leportdescreateurs@gmail.com ou par message Facebook sur la page du Port Des Créateurs.

ARTICLE 5 : DUREE

Le C'Hyber Rallye débutera le vendredi 15 septembre 2017 à 17 heures et s'achèvera le dimanche 17 septembre 2017 à 12 heures.

ARTICLE 6 : LOTS

Les trois premières équipes du classement remporteront une œuvre de Fabrice Hyber :

- 1^{er} prix : Un tableau
- 2^{ème} prix : Un dessin
- 3^{ème} prix : Un drapeau sérigraphié

Les équipes gagnantes seront celles ayant découvert le plus grand nombre de POF. Elles seront désignées, en présence d'un huissier de justice, le dimanche 17 septembre aux environs de 14 heures. En cas d'équipes ex aequo, l'équipe ayant trouvé le plus grand nombre de POF et de questions subsidiaires sera désignée gagnante.

ARTICLE 7 - COLLECTE D'INFORMATIONS – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

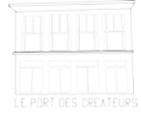
Les données à caractère personnel des participants pourront être collectées informatiquement par les organisateurs pour l'organisation du jeu et la remise du prix, et l'établissement de statistiques conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, modifié par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004. Ces données ne seront pas communiquées à des fins de prospection commerciale.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant.

Les participants autorisent l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée et le Port des Créateurs à les photographier et/ou à les filmer et à diffuser, le cas échéant, ces images sur tout support de communication.

ésadtpm

École Supérieure d'Art et Design
Toulon Provence Méditerranée



ARTICLE 8 - RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en cas de dommage survenu lors de la participation à l'évènement. La recherche des POF s'effectue sous la seule responsabilité des participants.

ARTICLE 9 : APPLICATION REGLEMENT

La participation au C'Hyber Rallye implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Le règlement est disponible à partir des sites Internet www.esadtpm.fr et www.leportdescreateurs.net pendant toute la durée de l'évènement.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

Le présent Règlement est soumis au droit français.